

**Explication de vote du CPER 2015-2020 – par Christophe Porquier**  
*Session du Conseil Régional de Picardie du 19 juin 2015*

Monsieur le Président,

Monsieur le Président du CESER,

Chers collègues,

Lors de la venue de Madame la Préfète de Région en février dernier, je vous avais fait part, au nom du groupe écologiste, de notre appréciation très mitigée de la 1ère version du nouveau Contrat de Plan Etat-Région Picardie (CPER) pour la période 2015-2020.

La version que nous examinons aujourd'hui, sensiblement modifiée, est toujours issue d'un modèle présenté par l'Etat, où la co-élaboration se résume pour un certain nombre de lignes à abonder des projets de l'Etat, avec au passage de sérieux trous dans la raquette.

Nous avons donc un certain nombre de réserves, qui sont d'abord d'ordre général sur l'ensemble du Contrat de Plan, avec premièrement le **désengagement financier de l'Etat**. Nous regrettons ainsi une baisse de 11% à champ constant (*en enlevant le financement des routes à hauteur de 76 M €*) de la part de l'Etat en comparaison avec le précédent CPER 2007-2013. De plus, le principe de parité des financements Etat / Région n'est pas respecté (*La part Région représentant au total 58% des engagements financiers*).

Nos réserves d'ordre général touchent également au **manque d'une véritable logique de convergence avec le Nord-Pas-de-Calais**. Il est vrai qu'une clause de revoyure est prévue à l'automne 2016 pour faire fusionner les 2 CPER. Mais un regard croisé sur les deux CPER, en lien avec les acteurs et associations de nos deux régions aurait constitué un exercice bénéfique à l'heure de la fusion. Je remarque d'ailleurs que les **associations n'ont pas été suffisamment associées lors de la phase de consultation publique** de ce CPER (*simple avis du CESER et de la DREAL...*).

Un examen plus approfondi des différents volets de ce CPER a amené le groupe écologiste à regretter **l'absence de soutien à l'agriculture** (44 M € pour 2007-2013) mais aussi la **faiblesse du « volet enseignement supérieur, recherche et innovation »** par rapport au précédent CPER (*152 M € en tout contre seulement 48.5 M € pour le présent CPER, le nouveau CPER vient notamment apporter les crédits résiduels pour finaliser l'opération Citadelle*) et alors que les dépenses de R/D dans la grande région Nord Pas-de-Calais /

Picardie ne représentent que 1% du PIB régional contre 1.8% en France de province (*et 2.2% au niveau national*).

Concernant le volet « mobilité multimodale », qui concentre les 2/3 des financements du CPER, nous restons opposés à une participation de la Région à hauteur de quelques 8 M € au **financement de routes** qui ne relèvent toujours pas de sa compétence ! Nous ne contestons pas la nécessité de sécuriser certaines voies qu'il vaut mieux aménager plutôt que de faire de nouvelles autoroutes. Mais c'est bien à l'Etat de prendre en charge le coût de ces opérations, le même Etat dont le gouvernement a abandonné une écotaxe poids-lourds qui devait lui rapporter (ainsi qu'à l'AFIFT) plus de 2 M € par jour, en faisant financer les routes par les poids-lourds qui les dégradent le plus.

Nous sommes satisfaits de constater l'absence d'opérations directes liées au Canal Seine Nord Europe dans ce Contrat de Plan. Vous me permettez de rappeler ici encore l'effet d'éviction du très coûteux Canal de près de 5 MM € publics sur d'autres investissements qui n'apparaissent toujours pas dans cette version définitive du CPER tels que la rocade ferroviaire Nord-Est devant relier les ports du Havre et de Rouen à Reims en passant par les étoiles ferroviaires d'Amiens-Longueau et de Tergnier, et qui permettrait pour un coût raisonnable de 160 M € un transport de marchandises par voie ferrée en évitant le goulet d'étranglement de Paris et de sa banlieue. L'effet d'éviction du canal porterait-il aussi sur d'autres infrastructures de transport pourtant si nécessaires ? Je pense notamment au barreau Picardie-Roissy et à l'amélioration des liaisons ferroviaires entre le Nord Pas-de-Calais et la Picardie dont le présent CPER ne finance que des études.

Pour autant, ce volet « mobilité multimodale », à l'image de l'ensemble de ce CPER, comporte également des éléments positifs que le groupe écologiste soutient pleinement.

Nous nous félicitons ainsi du **haut niveau d'investissement prévu pour la rénovation du réseau ferroviaire**, principalement sur des fonds de la Région, avec les aménagements du nœud de Creil, les travaux de mise en accessibilité en gares de Creil ou Compiègne mais surtout avec **l'électrification d'Amiens-Rang du Fliers**.

Le volontarisme de la Région Picardie va ainsi permettre la réalisation de cette électrification si nécessaire pour contribuer au développement du fret ferroviaire entre les ports du Nord de la France et la région Île-de-France ; pour diffuser l'effet TGV dans la perspective du projet « Picardie-Roissy » ; pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre des services TER et Intercités (*traction électrique plutôt que thermique*) et contribuer à leur développement. Pour la phase de travaux, notre région va même jusqu'à préfinancer la part de l'Etat (*30% des 153 M € prévus*) qui a sûrement déjà trop misé sur le Canal Seine Nord Europe.

Espérons d'ailleurs que l'Etat ne prendra pas de mesures contradictoires avec cette électrification entre Amiens et Rang du Fliers comme le lui recommande pourtant le rapport de la commission Duron, qui prévoit de diminuer le nombre d'Intercités sur le tronçon Amiens-Boulogne sur Mer de la ligne Paris-Amiens-Boulogne (de 5 à 3 trains par jour). Alors que 2 trains A/R avaient déjà été supprimés en 2012, cette nouvelle diminution viendrait

renforcer une approche purement comptable de segmentation de l'offre ferroviaire qui ignore toute logique de réseau et de demande potentielle et qui vient aggraver les inégalités territoriales d'accès au service public ferroviaire. Augmenter les trous d'offres ne ferait que détourner encore plus d'usagers du train (réels ou potentiels) vers d'autres modes de transports plus polluants.

Le groupe écologiste soutient également d'autres éléments très positifs de ce Contrat de Plan, et notamment le **volet « transition écologique et énergétique »** qui représente, avec 15% de l'ensemble des financements prévus, le 2<sup>ème</sup> volet de ce CPER. Les près de 117 M € de l'ADEME et de la Région seront en plus complétés par les fonds européens du FEDER pour la période 2014-2020. L'ensemble de ces financements va tout d'abord permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments en accompagnement le déploiement du SPEE (*2000 logements à rénover entre 2015 et 2017 ; développement des guichets uniques de la rénovation*). Ces fonds garantiront également le développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets, par exemple par le soutien aux démarches d'éco-conception ou celles de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des actions sont enfin prévues pour préserver la biodiversité, par la restauration des continuités écologiques et par la lutte contre les pollutions liées aux pesticides d'origine agricole et non-agricole qui permettra également d'améliorer la qualité de l'air.

Par ailleurs, le groupe écologiste se satisfait de constater que malgré la faiblesse du volet « enseignement supérieur », les actions prévues dans ce cadre concernent principalement la plus que nécessaire **rénovation thermique de l'immobilier universitaire picard**.

Enfin, nous soutenons les priorités intéressantes du volet « emploi », en matière d'orientation professionnelle notamment, et du **volet « territorial »** avec entre autres, la mise en place de **bio-raffineries** dans les territoires, le soutien aux programmes de **renouvellement urbain** dans les quartiers de la Politique de la Ville et le soutien aux dynamiques de développement des villes picardes autour des « **quartiers de gares** ».

**Ces éléments nous amènent finalement à voter en faveur de ce Contrat de Plan Etat-Région Picardie 2015-2020, pour ce qu'il comporte d'avancées favorables aux Picards, et malgré le caractère profondément décevant des manques, malgré un volet routier qui n'a rien à y faire et un mode d'élaboration parfaitement dépassé.**